

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Maire sortant.

Etaient présents :

M. Claude GETE, Mme Jacqueline BERGAMI, M. Christian RIBREAU, Mme Danièle SAILLEY, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY, M. Ludovic PESSAROSSO, Mme Marie-Claude MARTIN, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON, M. Hervé LACOUR, M. Mohamed BERKOUN, Mme Sylvie ZIEGLER, Mme Maryse BROCARD, M. Stéphane RICHE, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE, Mme Stéphanie HANSART, Mme Natacha LEVRATTO, Mme Corinne COUDEREAU, Mme Aurélie BAZIN.

M. Roger GAGEA, Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON, Mme Ludivine TRINCKLIN, M. Antoine HILD.

Etaient excusées et avaient donné procuration :

Mme Josselyne CHOUQUET à M. Alain MOUREAUX,
Mme Sabrina PATELLI à M. Michel ZUMKELLER.

Etait convié :

Monsieur Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Antoine HILD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Maire sortant, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents ou absents) installés dans leurs fonctions. Il annonce les résultats de l'élection du 23 mars 2014.

Il procède :

- ✓ à l'appel nominal des membres du Conseil,
- ✓ au dénombrement des 27 Conseillers présents,

et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

2) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Claude GETE, étant le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il invite Monsieur Jean TOURNIÉ à faire lecture des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'élection du Maire.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Romuald ROICOMTE au nom de la liste « Valdoie pour Vous » propose la candidature de Monsieur Michel ZUMKELLER. Monsieur Roger GAGEA propose au nom de la liste « Valdoie avec Vous » la candidature de Monsieur Olivier DOMON.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Monsieur Romuald ROICOMTE et Madame Ludivine TRINCKLIN.

Il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de votants	: 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29
Majorité absolue	: 15

Vote : Monsieur Olivier DOMON a obtenu 5 voix. Monsieur Michel ZUMKELLER ayant obtenu 24 voix est élu Maire.

Monsieur Michel ZUMKELLER prend la présidence de l'assemblée.

3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Député-Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer, au maximum, de huit Adjointes au Maire. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint.

Monsieur Olivier DOMON demande s'il y aura des conseillers délégués. Monsieur le Député-Maire précise qu'à ce premier conseil ce point n'a pas lieu d'être. Il ajoute que ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal le cas échéant.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de fixer à huit le nombre d'Adjointes au Maire, comme suit :

⇒ 5 abstentions et 24 voix POUR

4) ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Député-Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Député-Maire explique le déroulement de l'élection des Adjointes. Il demande si l'assemblée est d'accord pour procéder sans délai au vote, ce qu'il approuve à l'unanimité le Conseil Municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire a été déposée (Monsieur Alain MOUREAUX, Madame Sylvie ZIEGLER, Monsieur Christian RIBREAU, Madame Aurélie BAZIN, Monsieur Stéphane RICHE, Madame Corinne COUDEREAU, Monsieur Hervé LACOUR et Madame Paola ARRAGON).

Monsieur Olivier DOMON demande ce qui lie Monsieur Alain MOUREAUX à l'adresse 15 rue Bolle-Reddat. Monsieur le Député-Maire répond que Monsieur Alain MOUREAUX est régulièrement inscrit sur la liste électorale. Il précise que cette inscription a été validée par la commission d'inscriptions sur liste électorale, en présence d'un représentant de Monsieur le Préfet et d'un représentant de Monsieur le Président du TGI.

Il a été aussitôt procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions	: 0
Nombre de votants	: 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 5
Nombre de suffrages exprimés	: 24
Majorité absolue	: 13

Vote : Ont été proclamés Adjoints et consécutivement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Alain MOUREAUX. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1. Monsieur Alain MOUREAUX**
- 2. Madame Sylvie ZIEGLER**
- 3. Monsieur Christian RIBREAU**
- 4. Madame Aurélie BAZIN**
- 5. Monsieur Stéphane RICHE**
- 6. Madame Corinne COUDEREAU**
- 7. Monsieur Hervé LACOUR**
- 8. Madame Paola ARRAGON**

La séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Antoine HILD.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 24 mars 2014

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 4 avril 2014